

"LA GRANDE LOGE DE FRANCE"

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
Collection QUE SAIS-JE ?

128 pages

Par Alain GRAESEL

Grand Maître de la Grande Loge de France (2006-2009)

Président de la Confédération Internationale des Grandes Loges Unies (créée sous forme de Confédération des Grandes Loges Unies d'Europe en 2000) de juin 2010 à juin 2014.

L'auteur est conseil en organisation et management, Professeur associé des Universités dans une Grande École Nationale d'Ingénieurs et directeur d'un centre d'études sur les mutations économiques.



**LA GRANDE LOGE
DE FRANCE**

Alain Graesel



Forte de près de 900 loges et d'environ 33 000 frères (en 2014), la Grande Loge de France est une des principales et des plus anciennes - ses origines remontent à 1728 - obédiences françaises.

Autonome, indépendante et souveraine, cette obédience regroupe des Loges qui travaillent quasi exclusivement au Rite Écossais Ancien et Accepté. Cet ouvrage retrace et explique l'histoire, l'organisation, les valeurs et les usages de la GLDF, dont la devise est " Liberté - Égalité - Fraternité ". Il explicite la progression intellectuelle et morale suivie par les frères qui invite à une transformation individuelle et repose sur un équilibre subtil entre des valeurs humanistes et une démarche spirituelle non dogmatique et non religieuse.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I – **Histoire**

I. La maçonnerie en France au XVIII^e siècle, – II. Le Rite Écossais Ancien et Accepté en France au XIX^e siècle, – III. La renaissance de la Grande Loge de France, – IV. La Grande Loge de France sous la III^e République, – V. De la reconstruction à la crise de 1965, – VI. Vers le premier centenaire, .

Chapitre II – **Les structures institutionnelles**

I. La loge maçonnique, – II. La vie interne de l'obédience, – III. L'action internationale de la Grande Loge de France, .

Chapitre III – **L'engagement maçonnique et la vie initiatique**

I. Les textes fondateurs, – II. Principes et valeurs de la Grande Loge de France, – III. La méthode initiatique, .

Conclusion

Bibliographie

oooooooooooooooooooooooo

EXTRAITS

HISTOIRE

La maçonnerie en France au XVIII^e siècle

Les premiers pas de la franc-maçonnerie en France (1725-1728). – On ne sait au juste, en l'état actuel de la documentation, quand les premiers francs-maçons établirent une loge en France, mais il demeure certain qu'ils étaient anglais, écossais ou irlandais.

[.....]

La première Grande Loge de France. – L'extrême diversité des titres employés dans divers documents pour désigner, en France, la jeune franc-maçonnerie de cette époque, montre bien l'inexistence de toute structure institutionnelle clairement définie : « Très Honorable Fraternité des Francs-Maçons du Royaume de France » (1735), « Ordre des Francs-Maçons dans le Royaume de France » (1737), ne sont que des dénominations de circonstances. Jusqu'au début des années 1760, dans l'état actuel de la documentation, l'expression « Grande Loge de France » n'apparaît que deux fois : en 1737, dans le certificat de constitution de la loge *Bussy-Aumont*, le 14 février – mais apparemment sans signification réelle et sans lendemain, car le 25 novembre suivant, on ne parle que du Grand Maître des « Francs-Maçons dans le Royaume de France ». Souvenons-nous que dans la version de 1738 des *Constitutions anglaises*, Anderson précise que désormais « les loges d'Écosse, de France, d'Irlande et

d'Italie, assumant leur indépendance, sont sous l'autorité de leurs propres Grands maîtres ». On retrouve du reste la formule « Grand Maître des Francs-Maçons dans le Royaume de France » dans la version du 4 juillet 1755 des statuts dressés par la R. .L. . Saint-Jean de Jérusalem, qui était précisément celle de Louis de Clermont¹, Grand Maître depuis décembre 1743. À partir de cette époque, l'expression « Grande Loge de France » revient fréquemment dans les documents maçonniques français, montrant bien l'origine et la signification que l'on doit attribuer à cette nouvelle instance. Les relations qui s'établissent alors avec certaines des loges répandues dans le pays permettent de le comprendre. Ainsi, les Constitutions sollicitées par la loge lyonnaise de *La Parfaite Amitié*, librement fondée trois ans plus tôt, et accordées le 21 novembre 1756, portent *in fine* la mention :

« approuvé la présente Constitution au nom de tous les maitres des Loges Regulieres de Paris, ditte la G. L. de France, et signé la ditte Cons^{on} Le meme jour et an. F. . Moët M^{re} de la L. du Secret, Écossais et C. . de T. et secretaire General de la grande Loge des M^{res} Reguliers ».

Le 10 mars 1760, ce sont les Officiers² de deux loges lyonnaises, qui accordent à leur tour, en la ville de Lyon, des Constitutions à une nouvelle loge des *Vrais Amis*, ainsi rédigées :

« Nous les susdits Maitres procedant de l'autorité et du pouvoir qui nous en a été donné par la Grande Loge des Maitres Réguliers de Paris ditte de France. » (sic).
[.....]

La maçonnerie écossaise et la Patente Morin. – Dès 1740 environ, des grades réservés tout d'abord à une élite de maçons, firent leur apparition. Très tôt, on qualifia ces grades d' « écossais ». Ce terme un peu énigmatique a suscité depuis beaucoup de controverses et quelques confusions.

Le mot *écossais* semble ici traduire le fait que parmi les premiers maçons, en France autant qu'en Angleterre, le souvenir demeurerait du rôle majeur joué par l'Écosse dans la maturation finale du système maçonnique spéculatif, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Les termes *écossais*, et *écossisme*, en vinrent alors à désigner tout ce que la maçonnerie considérait comme particulièrement digne de respect et d'honneurs, sans qu'il faille y voir une origine proprement liée à l'Écosse elle-même. La question de l'origine des hauts grades est assurément complexe. On peut cependant considérer que ce phénomène prit son essor en France, le pays qui fut pendant une trentaine d'années au moins le creuset où se forgèrent la plupart d'entre eux.

Le succès de ces grades fut considérable. Leur développement explique en grande partie les querelles autant que les progrès de la maçonnerie tout au long du XVIII^e siècle. En France, ils permirent bientôt à des bourgeois, portant l'épée en loge, d'accéder à la chevalerie maçonnique, succédané de noblesse. Ainsi, le *Chevalier d'Orient ou de l'épée* fut un grade majeur de la maçonnerie française entre 1745 et 1760 environ.

La question de l'autorité régissant les nouveaux grades se posa bientôt. Pendant une

¹ Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, aristocrate de haut rang, militaire malheureux et abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, fut aussi membre de l'Académie française et Grand Maître des francs-maçons en France de 1743 à 1771.

² C'est-à-dire les frères élus ou nommés pour diriger une loge.

bonne partie du XVIII^e siècle la loge était en effet le lieu unique où tous les grades de la maçonnerie étaient donnés, qu'il s'agisse des grades dits symboliques ou bleus - 1^{er}, 2^e, 3^e - ainsi nommés en raison de la couleur bleue des décors - ou des hauts grades - dont certains tabliers bordés de rouge étaient devenus caractéristiques de cette appartenance -. Ce n'est que progressivement que les loges des hauts grades, furent séparées des loges symboliques, dès lors exclusivement consacrées aux trois premiers.

[.....]

La grande maîtrise du maréchal Magnan et la volonté hégémonique du Grand Orient.

– Après le retrait du Prince Murat, Grand Maître très contesté du Grand Orient de France, ce dernier se révéla incapable de lui trouver un successeur. Le 11 janvier 1862, l'Empereur y procéda lui-même : c'est par un décret pris au palais des Tuileries que le maréchal Magnan fut nommé à la tête de l'« Ordre maçonnique de France ». Le nouveau dignitaire avait deux caractéristiques : il avait été l'un des acteurs majeurs du coup d'État du 2 décembre 1851 – et à ce titre, il jouissait de toute la confiance de Napoléon III – et surtout il n'était même pas maçon.

Qu'importe, dans les jours qui suivirent, Magnan reçut du Grand Collège des Rites les 33 grades du REAA et prit ses fonctions le 1^{er} février.

Mais, le même jour, le Grand Commandeur du SCDF, Jean Pons Guillaume Viennet, qui avait succédé à Decazes en 1860, reçut une première lettre de Magnan le sommant de fondre les loges du Suprême Conseil dans le Grand Orient de France – « cette grande famille qui vous recevra à bras ouverts », ajoutait le nouveau Grand Maître. Viennet, homme de caractère et farouche défenseur de l'indépendance du SCDF, refusa deux jours plus tard.

Peu après, lors d'une entrevue avec l'Empereur que Viennet avait sollicitée en sa qualité de directeur en exercice de l'Académie française, Napoléon III, à la demande de Magnan, suggéra lui-même la fusion des deux obédiences mais n'en dit pas davantage.

Le 30 avril, négligeant de s'adresser à Viennet, Magnan envoya à tous « les Vénérables et Présidents d'Ateliers de l'ex-Suprême Conseil (*sic*) » l'injonction de se réunir au Grand Orient avant le 8 juin. Après un bref effort diplomatique, l'ancien militaire de coup d'État en revenait à des méthodes expéditives.

Le 14 mai 1862, Viennet répondit à son tour par un texte admirable de précision, véritable cours d'histoire et de droit maçonnique. On pouvait notamment y lire ces lignes sans faiblesse :

« Où est le décret qui [vous] confie la direction de tous les rites en France, qui [vous] donne le droit de menacer tout ce qui n'appartient pas au Grand Orient, qui supprime enfin le Suprême Conseil de l'Écossisme ? Que ce décret paraisse et nous nous soumettons à l'instant même³, non pas en nous rendant, comme on nous le commande, dans le Temple du Grand Orient, mais en fermant les nôtres. » Sa position était claire, ferme, courageuse et digne.

Imperméable à tous ces refus, Magnan renouvela ses sommations le 23 mai, en qualifiant Viennet d'« ancien Grand Commandeur ». Ce dernier mit pourtant le 25 mai 1862 un point final à la polémique par un document qui reste l'un des textes les plus dignes de l'histoire maçonnique au XIX^e siècle :

« Je vous déclare que je ne répondrai pas à votre appel et que je regarde votre arrêté comme non venu [...] L'Empereur seul a le pouvoir de disposer de nous. Si

³ Ibid., p. 100.

Sa Majesté croit devoir nous dissoudre, je me soumettrai sans protestation ; mais comme aucune loi ne nous oblige d'être Maç[ons] malgré nous, je me permettrai de me soustraire, pour mon compte, à votre domination. »

Napoléon III, qui seul pouvait trancher, s'abstint de parler – attitude au demeurant fréquente chez lui en pareil cas. On considéra que son silence valait approbation du *statu quo* et tout en resta là : le Rite Écossais était sauvé.

[.....]

La Grande Loge de France sous l'Occupation. – Le grand tournant historique, pour la Grande Loge comme pour toutes les autres obédiences, fut celui qui emporta l'Europe et le monde : la guerre.

En juin 1940, avec la défaite de la France, les milieux les plus virulents de l'antimaçonnisme français parvinrent au pouvoir.

Dès le 14 août 1940 plusieurs lois et décrets furent adoptés pour dissoudre toutes les obédiences. Les locaux de ces dernières furent occupés, leurs archives confisquées et nombre de loges mises à sac.

Un service des « sociétés secrètes » fut organisé dans le courant de l'année 1941, avec le soutien actif des autorités allemandes, sous la houlette de Bernard Faÿ, historien monarchiste nommé par le gouvernement de Vichy. Son siège se situait au Grand Orient de France à Paris, rue Cadet. Sous son égide, une revue, *Les documents maçonniques*, entreprit de publier chaque mois révélations et calomnies visant à faire de la maçonnerie l'une des responsables de la défaite française. Parmi ses rédacteurs figurait Jean Marquès-Rivière, ancien franc-maçon de la GLDF qui avait très tôt renié son engagement maçonnique et publié, en 1934, un ouvrage au titre évocateur : *La trahison spirituelle de la franc-maçonnerie*.

Au siège de la GLDF s'installa dès 1941 le Centre d'action de documentation, placé sous la férule d'Henry Coston, personnage douteux et obsédé, qui passa sa vie à colporter dans de multiples feuilles confidentielles diffusées dans les réseaux d'extrême droite, des ragots antisémites et antimaçonniques, calomnieux, nauséabonds et bien sûrs totalement fallacieux.

LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

La loge maçonnique

Le fonctionnement des loges. – Les loges de la GLDF sont des collectivités autonomes composées de francs-maçons des trois premiers degrés. Elles initient exclusivement des francs-maçons de sexe masculin tout en entretenant des liens institutionnels et fraternels avec les obédiences féminines ou mixtes, françaises ou étrangères. Contrairement à une idée fréquemment répandue, seules les loges sont membres de la GLDF . Les francs-maçons quant à eux sont membres des loges dont le rassemblement, sous forme d'une fédération, constitue la GLDF.

La GLDF, en tant que structure institutionnelle, fédère les loges en son sein exclusivement sur la libre demande des fondateurs de ces loges, sous réserve que ces fondateurs s'engagent à respecter les principes initiatiques traditionnels de la GLDF, de sa Constitution et de ses textes fondamentaux, et à promouvoir et défendre les principes de liberté, égalité, fraternité.

En 2010, la GLDF est composée de 800 loges environ et compte environ 33 000 frères.

Chaque loge travaille au Rite Écossais Ancien et Accepté et selon les Rituels en vigueur adoptés par les Députés de la GLDF en Convent.

L'administration intérieure des loges.

A) *Les Officiers de la loge.* Les loges sont dirigées par des Officiers élus pour un an.

– Tous les Officiers d'une loge possèdent le grade de Maître Maçon et leurs fonctions sont incompatibles avec la qualité de membre actif d'une autre Puissance maçonnique, sauf traité contraire conclu avec la GLDF. Chaque Officier exerce une fonction – on dit également « qu'il tient un plateau », par référence au meuble derrière lequel il prend place (généralement un bureau).

Les plateaux d'Officiers sont ceux de : Vénérable Maître, 1^{er} Surveillant, 2^e Surveillant, Orateur, Secrétaire, Trésorier Expert, Hospitalier, Maître des Cérémonies et Couvreur.

Les loges procèdent en outre à l'élection du Député à la Grande Loge de France et de deux Délégués judiciaires.

[.....]

Les tenues rituelles.

Ce sont les réunions rituelles au cours desquelles se déroulent les travaux maçonniques. – Elles sont encadrées par des textes précis et codifiés – selon un ordonnancement rigoureux. Ces rituels n'ont rien à voir avec une liturgie ou un culte religieux, mais ils donnent aux tenues des loges de la GLDF un caractère maçonnique particulier qui évite ainsi de les confondre avec de simples réunions de travail comme on les trouve dans le monde professionnel ou associatif ou parfois dans certaines obédiences moins concernées par cet aspect. Chacun des frères qui fait partie d'une loge est tenu d'assister régulièrement à ces travaux, à moins d'un empêchement majeur (professionnel, familial, de santé, etc.) dont il doit informer le Vénérable Maître. Tout maçon d'une autre loge de la GLDF ou d'une obédience reconnue peut être admis comme visiteur dans une loge de la GLDF, sous réserve du respect de certaines conditions. Les loges se réunissent en tenue rituelle généralement deux fois par mois, sauf durant l'été où les activités s'arrêtent (soit environ 20 tenues par an).

[.....]

L'ENGAGEMENT MAÇONNIQUE ET LA VIE INITIATIQUE

Pour confirmer cette identité, il est intéressant de se référer aux textes fondamentaux de la GLDF qui inspirent à la fois ses principes de fonctionnement démocratiques mais aussi ses références initiatique, morale et spirituelle.

Les textes fondateurs

Un des textes majeurs est celui dit des *Anciennes Obligations*. Il figure dans le recueil de la « Constitution et Règlements généraux » que reçoit chaque maçon de la GLDF lors de son initiation.

[.....]

Sur le Grand Architecte de l'Univers. – Ce nom était au début de la maçonnerie spéculative celui donné au Dieu de la révélation chrétienne et des monothéismes. Il a été conservé dans cette forme sémantique pour respecter les textes fondateurs de la tradition initiatique.

Même si aujourd'hui les frères de la GLDF peuvent être selon leur choix, croyants ou

non croyants, nier cette origine chrétienne de la Franc maçonnerie reviendrait à faire du révisionnisme historique.

Certaines obédiences continuent d'ailleurs de le conserver dans cette acception, engageant leurs membres dans une démarche référée à des principes spécifiquement religieux.

Ce n'est en revanche pas le cas en GLDF où sa conception a évolué (depuis le convent de Lausanne en 1875) et où il se présente à la fois comme un principe et un symbole.

[.....]

Le Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA).

Le Rite. – L'initiation en GLDF s'appuie sur un certain nombre de principes qui lui donnent une forme spécifique.

Le Rite constitue la base de l'identité maçonnique des loges d'une obédience et le cadre de leur fonctionnement initiatique.

Il comprend l'ensemble des principes et références fondamentales qui organisent le travail dans les loges et leur donnent sens. Tout en faisant référence à un « tronc commun » de symboles (équerre, compas, etc.) plusieurs rites maçonniques – qui présentent de nombreuses différences – ont été élaborés au cours des siècles. A six ou sept exceptions historiques près, les 800 loges de la GLDF pratiquent le REAA.

[.....]

Humanisme. – La GLDF se définit comme une obédience aux valeurs humanistes et aux exigences spirituelles.

L'humanisme se définit par des valeurs.

C'est une prise de position qui vise à mettre l'Être humain dans sa dimension universelle, et les êtres humains dans leur dimension particulière, au centre de leur projet de construction, considérant qu'ils ont une dignité qu'ils tiennent de leur statut de Sujet humain, qui fait d'eux une source de sens et de valeurs.

L'humanisme met en avant l'idée que la valeur de l'être humain lui vient de l'élan ascendant de son esprit et met l'accent sur la confiance dans la raison et le progrès des sciences et des savoirs.

Il insiste sur la notion d'humanité de l'homme en l'homme comme étant le caractère qui le distingue de l'ensemble du règne animal, en tant qu'être humain doué de conscience psychologique et morale.

Conscience psychologique, non seulement capable de produire de la pensée, mais autoréflexive aussi, capable de se penser elle-même, et de se penser en train de penser.

[.....]

Spiritualité. – La spiritualité c'est l'activité de l'esprit humain lorsqu'il s'engage dans un domaine de réflexion qui n'est pas accessible par les outils de la connaissance rationnelle et qui relève généralement de la métaphysique, philosophique ou religieuse. Il s'agit là d'une dimension de progression verticale et d'élévation d'un être humain qui veut donner un sens à son existence et qui dépasse la seule dimension matérielle, biologique ou neurobiologique de chacun.

Cette spiritualité fait l'hypothèse qu'il existe un absolu de l'humanité de l'homme en l'homme, absolu qui n'est pas à vivre dans l'idée d'une opposition entre un ici-bas et un au-delà qui donnerait un sens ultime à toutes nos décisions et nos actions, mais un absolu que l'on peut vivre dans l'expérience ou l'intuition de valeurs qui nous font

sortir de nous-mêmes.

Les symboles maçonniques sont des outils nécessaires pour s'engager dans ce domaine.

Mais pas plus qu'elle ne revendique de positions anticléricales ou contestant la foi religieuse, cette spiritualité ne se réfère à une pratique religieuse particulière, considérant que ce domaine relève de la liberté de conscience de chacun, sans empiéter sur la démarche maçonnique.

[.....]

Secret maçonnique. – Objet de nombreux fantasmes entretenus – le plus souvent involontairement – par la discrétion dont font preuve les maçons dans leur conduite qui peut sembler « mystérieuse » alors que la réalité est en fait assez banale.

Mais si l'on veut éclairer le sujet on peut distinguer trois sortes de « secret » : le secret d'appartenance, le secret des travaux et le secret initiatique.

[.....]

Sociologie de la Grande Loge de France. – Les maçons de l'obédience sont quasiment de toutes origines sociales.

On y trouve des enseignants de tous les cycles, professeurs des écoles, collèges, lycées, universitaires, membres des professions libérales, médecins, architectes, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, ingénieurs, agents de maîtrise et cadres du privé, mais aussi fonctionnaires et cadres de l'administration centrale ou des services décentralisés ou encore des collectivités territoriales ou locales, du secteur hospitalier, etc., en bref, la diversité sociologique de la nation française.

L'entrée en GLDF n'est évidemment pas conditionnée par une formation particulière et on y trouve à la fois des diplômés de l'enseignement supérieur mais aussi de nombreux autodidactes.

FIN DES EXTRAITS